

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2018292CS0308**

Comité Syndical du 19 octobre 2018

**Date de convocation : 10 octobre 2018
Date d'affichage : 22 octobre 2018**

OBJET : Budget annexe Energies Renouvelables 2019 : orientations budgétaires.

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à Salle polyvalente Paul Dambier, Rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	54
Nombre de procurations au moment du vote :	2

Le Président précise que le débat d'orientations budgétaires se tient en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le Président demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Mademoiselle Laure GAUTHIER expose que la proposition d'orientations budgétaires du budget annexe EnR pour l'année 2019 est la suivante :

- Par délibération n°2016302CS0307 du 28 octobre 2016, le Comité Syndical a décidé de s'engager dans les énergies renouvelables et de porter, via la Sas Solr'R Parc, de grands projets de centrales photovoltaïques.

- Trois dossiers avaient été recensés et l'état d'avancement est le suivant :

Sites	Principales caractéristiques	Montant des travaux	Montant SDEG 16	Montant payé	Reste à payer
Ruffec	Energie annuelle produite : 3 600 MWh Equivalence consommation élec : 1 800 hab/an Economie de CO ² rejeté dans l'air : 1 000 t/an	3 915 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00
Rouzède	Energie annuelle produite : 5 100 MWh Equivalence consommation élec : 2 550 hab/an Economie de CO ² rejeté dans l'air : 1 530 t/an	3 700 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00
Sainte Sévère	Energie annuelle produite : 6 500 MWh Equivalence consommation élec : 3 250 hab/an Economie de CO ² rejeté dans l'air : 1 950 t/an	6 000 000,00	240 000,00	6 000,00	234 000,00
		13 615 000,00	403 000,00	9 000,00	394 000,00

- D'autres projets pourraient prendre forme en 2019 :

⇒ **Villefagnan**

- Energie annuelle produite : 2 980 MWh
- Equivalence consommation électrique : 1 500 habitants/an
- Economie de CO² rejeté dans l'air : 900 t/an
- Investissement : 2 370 000 €

⇒ **Villognon-Luxé**

- Energie annuelle produite : entre 11,5 et 15,3 GWh
- Equivalence consommation électrique : de 5 750 à 7 515 habitants/an
- Economie de CO² rejetés dans l'air : entre 3 450 et 4 590 t/an
- Investissement : 8 823 000 € à 11 450 000 €

⇒ **Villognon (zone sud)**

- Energie annuelle produite : 2 640 MWh
- Equivalence consommation électrique : 1 320 habitants/an
- Economie de CO² rejetés dans l'air : 800 t/an
- Investissement : 1 898 000 €

- Durant l'année 2019, le Comité Syndical devra en fonction de l'état d'avancement de ces dossiers, en débattre.

- Le budget annexe EnR sera donc adapté en cours d'année.

Au vu du rapport des orientations budgétaires intégralement produites dans la note de synthèse jointe aux convocations et ainsi présentées, après en avoir débattu, le Comité Syndical :

- **Prend acte** des orientations budgétaires 2019 concernant le budget annexe EnR telles que présentées.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.